

# FOOT SAVOIE



## Bulletin Officiel N°675

Du 5 juin 2024

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)

Site : <http://savoie.fff.fr>



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Samedi 22 Juin 2024 à 15h30 à VILLARGONDRAN - Salle Polyvalente

14h00

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- Règlement des cotisations District: 140 € et
- Règlement secrétariat : 195 €
- Remise des documents en vue de l'Election du Comité de Direction période 2024/2028

15h30

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de FC VILLARGONDRAN
- Allocution de Monsieur le Maire de FC VILLARGONDRAN
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à MERCURY le 1<sup>er</sup> Juillet 2023
- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général et des Commissions de la saison 2023/2024
- Election des membres du Comité Direction pour la période quadriennale 2024 à 2028
- Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2024/2025
- Examen des vœux
- Résultat des Elections des membres du Comité de Direction.

#### Pause de quelques minutes

- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ECRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 03 Juin 2024**
- Prise de paroles du Président de LAURAFoot ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise du challenge Robert TARTARAT
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Remise des Fanions aux clubs champions et les Ballons d'Honneur
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Vin d'honneur offert par la municipalité suivi du repas

Vin d'honneur et repas vers 20 heures

**Présence Obligatoire des clubs  
Amende de 140 € en cas d'absence**

### SOMMAIRE

COMITÉ DIRECTEUR .....	PAGE 2
SECRETARIAT .....	PAGE 3 - 4
TRÉSORERIE.....	PAGE 5
COMMISSION DES MEDAILLES.....	PAGE 6 - 7
COMMISSION SPORTIVE .....	PAGE 8 - 9
COMMISSION DES JEUNES .....	PAGE 10 -16
COMMISSION DES COUPES.....	PAGE 17 -19
COMMISSION TECHNIQUE .....	PAGE 20 - 21

COMMISSION DES REGLEMENTS .....	PAGE 22 -23
COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE.....	PAGE 24-25
COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE.....	PAGE 26-28
COMMISSION DES ARBITRES .....	PAGE 29 -31
COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE .....	PAGE 32
COMMISSION DE DISCIPLINE .....	PAGE 33 -35
ANNEXES .....	PAGE 36



Partenaire du District de Football de Savoie

Chaque fois qu'il s'agit de  
faire vivre le Football, nous  
saisissons la balle au bond.



## COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 3 juin 2024

### Campagne ANS 2024

Compte-tenu d'une part de l'enveloppe allouée à la Savoie et d'autre part des dossiers et du nombre d'actions proposés par les clubs, la répartition suivante proposée par le district et validée par la ligue a été envoyée au niveau national :

US LA MOTTE SERVOLEX	(1 action) :	1500 €
AIX FC	(2 actions) :	3000 €
CHAMBERY SAVOIE FOOT	(3 actions) :	3186 €
FC BELLE ETOILE MERCURY	(2 actions) :	3000 €
ENT FOOTBALL CHAUTAGNE	(2 actions) :	3000 €

### RAPPEL AUX CLUBS

#### Opération mini buts de la FFF :

Les clubs s'étant inscrits à cette opération sont priés d'informer le district par retour de mail sur les points suivants :

- 1) Avez-vous reçu les mini buts ?
- 2) Montants vous ayant été débités par la FFF.

Ceci afin de permettre au district un "croisement" des informations".

Pour rappel, le CD du district avait validé la prise en charge de la part club par le district. Après vérification, les montants seront mis au crédit des clubs à la fin mai.



### SECRÉTARIAT

RÉUNION du Lundi 3 juin 2024

#### Correspondances Reçues

Courriers reçus du 28 Mai 2024 au 3 juin 2024

#### Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

##### Courrier Divers :

F.C. VILLARGONDRAN - THILL Yann – Frédéric MEYRIEUX - F.C. SUD LAC - U.S. PONTOISE - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - U.S. ST REMY DE MAURIENNE - U.S. LA RAVOIRE - A.S. D UGINE - Magali Berlioz. - U.S. GRAND MONT LA BATHIE - F.C. BELLE ETOILE MERCURY (2)- PANTEGHINI Nicolas – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL

##### Commission d'Appel Règlementaire :

F.C. VILLARGONDRAN – AS CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC

##### Commission d'Appel Disciplinaire :

FC CHAUTAGNE - GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY (2)

##### Commission des Règlements :

F.C. VILLARGONDRAN - U.S. LA MOTTE SERVOLEX - ENT DRUMETTAZV MOUXY - U.S. CHARTREUSE GUIERS

##### Commission Sportive :

U.S. CHARTREUSE GUIERS - C.A. YENNOIS - COGNIN SP. - U.S. ST REMY DE MAURIENNE - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (2) - U.S. ST REMY DE MAURIENNE - F.C. VILLARGONDRAN - F.C. NIVOLET - AIX F.C. - GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD (4) - C.A. ST JEAN DE MAURIENNE - F.C. LA ROCHETTE - F.C. BELLE ETOILE MERCURY – US LA MOTTE SERVOLEX

##### Commission De Discipline :

##### Courrier :

U.S.C. AIGUEBELLE - Olivier ROSSI - COEUR DE SAVOIE FOOTBALL – ENT DRUMETTAZV MOUXY (2) – COGNIN SP

##### Rapport :

Madi AHAMADA – Jérôme SPADA

##### Commission Des Arbitres :

F.C. BELLE ETOILE MERCURY

##### Commission des Médailles :

F.C. DES BAUGES



Une communication concernant l'opération nationale : « **Le Foot entre en Jeu** »

N'hésitez pas à faire vivre ce dispositif au sein de votre club, pour préparer et anticiper au mieux la saison 2024/2025.

Vous retrouverez toutes les informations dont vous avez besoin :

- sur le site officiel de l'opération : <https://lefootentreenjeu.fff.fr/>
- sur le site du District de Savoie : <https://savoie.fff.fr/simple/les-clubs-entrent-en-jeu/>

Petite information importante :

La FFF récompensera les Clubs les plus investis dans le dispositif.  
De multiples valorisations seront accordées selon le niveau d'engagement des Clubs dans la réalisation des fiches actions :

**Médaille de bronze** : 2 actions déposées

- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"
- Eligibilité à une aide "AnS - PSF 2024"

**Médaille d'argent** : 4 actions déposées

- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"
- Gain d'un bon d'achat Nike d'une valeur de 300€

**Médaille d'or** : 8 actions déposées dont obligatoirement une par thématique

- Gain d'un bon d'essence de 50 euros "Intermarché"
- Gain d'un bon d'achat de 500€ Nike
- Chance de remporter des places pour assister à un match de l'Equipe de France à l'automne 2024

# TRÉSORERIE

Mercredi 5 juin 2024

### Virements

➤ CŒUR DE SAVOIE DE FOOTBALL	372.00 €
➤ US PONTOISE	150.00 €
➤ US SC AIGUEBELLE	800.00 €

### Opération mini buts de la FFF :

Les clubs suivants ont été crédité, sur leur compte club, du montant du remboursement de la part du DISTRICT comme convenu :

- |                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| - CA MAURIENNE            | AS BARBERAZ              |
| - FC BEAUFORTAIN QUEIGE   | FC SUD LAC               |
| - FC ST BALDOPH           | AS NOVALAISE             |
| - US CHARTREUSE GUIERS    | AS HAUTE COMBE DE SAVOIE |
| - A. MONTMELIAN           | US PONTOISE              |
| - CHALLES SF              |                          |
| - FC MERCURY BELLE ETOILE |                          |





## COMMISSION DES MEDAILLES

Président : Maurice BILLAUD 07 50 46 30 08

Mercredi 3 juin 2024

### MÉDAILLE de DISTRICT Saison 2023/2024

#### Médailles OR

Ludovic BARBERA  
Gilles CHAPUIS  
David COLLOMB  
Fabien FONTAINE  
Martine LECHALARD

VILLARGONDRAN  
US PONTOISE  
AIGUEBELLE  
DISTRICT  
DISTRICT

#### Médailles ARGENT

Georges BONTRON  
Quentin BOURGEON  
Martine BOIS  
Gérard BUCHET DIT CARRON  
Alain CAREGLIO  
David CARTIER  
Serge CORNADEAU  
Christophe DA COSTA CASTENHEIRA  
Yoann DUC  
Patrick FRAUCIEL  
Patrick LAPLACE  
Etienne MARIVINGT  
Christian RETHORE  
Nicolas TROCCAZ  
Damien VALOATTO

US MOTTERAINE  
FC ROCHETTOIS  
VILLARGONDRAN  
FC CHAMBOTTE  
DISTRICT  
AS CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC  
US MOTTERAINE  
PORTUGAIS CROIX ROUGE  
VILLARGONDRAN  
LA RAVOIRE  
FC BAUGES  
US ST REMY  
FC CHAUTAGNE  
US ST REMY  
FUSTAL ROCHETTE OLYMPIQUE

### MÉDAILLE FEDERALE Saison 2023/2024

#### Médaille VERMEIL

René SAILÉ

DISTRICT



## MÉDAILLE DE LIGUE Saison 2023/2024

### Médaille VERMEIL

Emmanuel BONTRON  
Patrick JANET  
Hernani SOARES

DISTRICT  
DISTRICT  
DISTRICT

### Médailles ARGENT

Ali BOUBAKER  
Christophe DA COSTA CASTANHEIRA  
Pascal ELHOMBRE  
Francis MOREL BIRON  
Ilir PERDEDA  
Frédéric PICARD  
Aurelio SAMMASSIMO

US PONTOISE  
PORTUGAIS CROIX ROUGE  
DISTRICT  
DISTRICT  
FC ST JULIEN  
FUTSAL LA ROCHETTE OLYMPIQUE  
FC VILLARGONDRAN



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. [jpcreation@jpcreation.fr](mailto:jpcreation@jpcreation.fr)



## COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO

### SENIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

### Réunion du 3 juin 2024

**Présents** : Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET, Christophe VALENTINO.

**Excusé** : Cédric YSARD

### Rappel Règlement Sportif du District

#### Article 23 Diminution de points

Dans les championnats « juniors » et Séniors une diminution de 1 point dans le championnat de la saison en cours sera appliquée à

L'équipe, joueurs et dirigeants, ayant eu au cours de ce championnat 5 exclusions du terrain .

Une diminution supplémentaire de 1point sera infligée pour toute

Nouvelle exclusion au cours de la saison

### NOTES AUX CLUBS

Les classements officiels pour les montées et descentes seront Publiés le 19 juin 2024, des dossiers sont actuellement en instance de décision \*Inutile de téléphoner avant\*

### Courriers Clubs

US ST REMY DE MAURIENNE : lu et noté, « desideratas reçu »

### HOMOLOGATIONS / FORFAITS

FICHE NAVETTE Règlement du 21 mai 2024 ES DRUMETTAZ 2/ AS CUINES

Match D2 N°26533485 du 12 mai 2024

Score Acquit sur le terrain :	ES DRUMETTAZ 2 :	6 buts, 3points.
	AS CUINES 1 :	2 buts, 0 point.

\*FICHE NAVETTE Règlement du 27 mai 2024 FC APREMONT 1/ US PONTOISE 2

Match D3A N°26466896 du 12 mai 2024

Score Acquit sur le terrain :	FC APREMONT :	2 buts, 0 point
	US PONTOISE2 :	8 buts, 3 points.





### FICHE NAVETTE Règlement du 21 mai 2024 CA YENNE 2/ FC VILLARGONDRAN 2

Match D5A Printemps N°28016987 du 12 mai 2024

Score Acquit sur le terrain : CA YENNE 2 : 0 but, 0 point  
FC VILLARGONDRAN 2 : 1but, 3 points.

### FICHE NAVETTE Règlement du 27 mai 2024 US GRIGNON 2/ LA BATHIE 2

Match D5A Printemps N° 28016989 du 19 mai 2024

Score Acquit sur le terrain : US GRIGNON 2 : 1but 2 points  
LA BATHIE 2 : 1but 2 points

### **Article 15-1-2** : Règlement du District, 159 alinéa 2 des Règlements de la FFF

Match interrompu pour moins de 8 joueurs sur le terrain

### Rencontre D4 A N°26477008 du 26 mai 2024 AS HAUTE COMBE1/ US MODANE 2

Match perdu par pénalité moins 1 point au club US MODANE 2

Résultat : AS COMBE 1 : 6 buts, 3 points  
US MODANE2 : 0 but, moins 1pt





## COMMISSION DES JEUNES

Président : Christophe VALENTINO

lundi 3 juin 2024

**U20**

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du 3 juin 2024

### COURRIER REÇU

Reçu : FC MERCURY lu et noté.

### CHAMPIONNAT et MODIFICATIONS

RÉSULTATS	AGENDA	<u>CLASSEMENT</u>	CALENDRIER
Pl	Equipe	Pts Jo G N P F BP BC Pé Dif	
1	GJ LA SAVOYARDE 21	32 14 10 2 2 0 45 16 0 29	
2	F.C. BELLE ETOILE ME 21	31 14 10 1 3 0 62 16 0 46	
3	GAPS 21	28 14 9 1 4 0 36 25 0 11	
4	U.S. LA MOTTE SERVOL 22	27 14 8 3 3 0 26 16 0 10	
5	ENT.S. DRUMETTAZ MOU 21	20 14 6 2 6 0 25 24 0 1	
6	J.S. CHAMBERIENNE 21	8 14 3 1 8 2 11 24 2 -13	
7	F.C. ST BALDOPH 21	7 14 2 3 8 1 5 36 1 -31	
8	ST PIERRE SPORT 21	3 14 1 1 11 1 6 59 1 -53	
9	CHAM. SPORT 73 21	-2 2 0 0 0 2 0 0 0 0	
10	A.S. MONT JOVET BOZE 21	-2 2 0 0 0 2 0 0 2 0	

Classement provisoire au mardi 04 juin 2024 (sous réserve des procédures en cours).

**Le classement est mis à jour car toutes les équipes doivent avoir 14 matchs compte tenu des 2 forfaits généraux , SOUS réserve du contrôle des cartons rouge si diminution de points .**

**BONNE VACANCES A TOUS**

**U17** Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

## Réunion du 3 juin 2024

TOUS les matchs sont programmés à 15H00 et ne peuvent être reportés que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés.

## NOTE AUX CLUBS

### RAPPEL IMPORTANT :

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

### IMPORTANT RAPPEL

Il est obligatoire de noter le numéro du match, la catégorie pour chaque courrier sans celui-ci le courrier ne sera pas valide.

## REPORT - Journée 9 du 18 mai 2024

### D2 :

N° de match 27992905 **DRUMETTAZ-MOUXY- SAINT PIERRE se jouera le 8 JUIN à 15H00**





**U15** Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du 3 juin 2024

**Courrier des clubs**

**CA. ST. JEAN DE MAURIENNE /U.S. CHARTREUSE / AIX F.C. F.C. BAUGES / GAPS.**

### **MODIFICATION DE DATE HORAIRE**

**MATCH D.3 POULE. E. (Accord entre les deux clubs suite à une indisponibilité de terrain).**

Match N°.28043133. FC.SUD LAC 1 / COGNIN SPORT 1. Se joue le mercredi 05 juin 2024 à 19H30.

**D.3. POULE D. Matches non joués. (Ces matchs ne se joueront pas)**

Match N°.28043302. ENT BASSE MAURIENNE 2 / GJ LA SAVOYARDE 2. Hors délai.

Match N°. 28043305. ENT. BASSE MAURIENNE 2 / CAM ST. JEAN 1. BASSE MAURIENNE Forfait

Match N°. 28043314. G.J. LA SAVOYARDE 2 / ENT.BASSE MAURIENNE 2. BASSE MAURIENNE Forfait.

### **RECU FEUILLE DE MATCH**

**D. 2.**

Match N°. 28043382. ENT. BASSE MAURIENNE 1 / E.S. TARENTEISE 1.

Match N°. 28043385. ENT. F.C. MAURIENNE 1 / ENT. BASSE MAURIENNE 1.

Match N°. 28043389. ENT.BASSE MAURIENNE 1 / ENT. CHAUTAGNE-CULOZ 1.

Match N°. 28043395 CHAMBERY SAVOIE FOOT 2 / ENT. BASSE MAURIENNE1

### **FMI et FEUILLE DE MATCH ABSENTE**

**D.1.**

Match N°. 28019604. U.O.A. 1 / F.C. CHAMBOTTE 1. (J.09 du 02/06/2024).

### **FORFAIT**

Match N°. 28043399. D.1. J.09. du 02/06/2024. AIX F.C. 2 – Forfait.

Match N°. 28042713. D.3. Poule A. J.05. du 28/04/2024. CHAMBERY SPORT 73 1 -- Forfait.

Match N°. 28042727. D.3. Poule A. J.10 du 02/06/2024. CHAMBERY SPORT 73 1 – Forfait.

**Les clubs seront amendés à partir de la semaine prochaine.**

### **U/15 A HUIT**

G.A.P.S / ENT. VAL D'HYERES / E.S. DRUMETTAZ MOUXY.

**Ce plateau N°. 3 se joue au stade du PONT DE BEAUVOISIN.**

**Ce plateau ne s'est pas joué absence de deux clubs convoqués.**



**U11** Fabien FONTAINE : 06 32 60 14 18

3 juin 2024

03 JUIN 2024

**Feuilles de présence non saisies sur le FAL – Plateaux du 27 avril**

D1

- AS MONT JOVET BOZEL 1

D2/D3

- AS MONT JOVET BOZEL 2
- ENT BASSE MAURIENNE 3 (+ feuille de plateau) - ENT VAL D'HYERES 3
- BIOLLAY FC 1 ET 2
- FC LA ROCHETTE 1
- UO ALBERTVILLE 1 ET 2 (+ feuille de plateau)
- AS HAUTE COMBE DE SAVOIE 3

**Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 10 juin ou explications si le plateau n'a pas eu lieu sous peine d'amende de 35 euros.**

**Feuilles de présence non saisies sur le FAL – Plateaux du 04 mai**

D1

- AS MONT JOVET BOZEL 1

D2/D3

- AS MONT JOVET BOZEL 2
- CHAMBÉRY SPORT 73 2
- ENT BASSE MAURIENNE 3
- FC SUD LAC 1 ET 2
- JS CHAMBERY 1 ET 2
- FC ST BALDOPH 1 ET 2
- BIOLLAY FC 1 ET 2
- FC HAUTE TARENTEISE 2
- ENT BASSE MAURIENNE 2 ET 4
- AIX FC 5
- CA YENNE 1 ET 2 (+ feuille de plateau)

**Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 10 juin ou explications si le plateau n'a pas eu lieu sous peine d'amende de 35 euros.**

**Feuilles de présence non saisies sur le FAL – Plateaux du 25 mai**

D1



- ENT VAL D'HYERES 1  
- MONTMELIAN A. 1

- AS MONT JOVET BOZEL 1

D2/D3

- AS BARBERAZ 4  
- MONTMELIAN A. 3  
- COGNIN SPORT 1 (+ feuille de plateau)  
- US CHARTREUSE GUIERS 4  
- CA YENNE 1 ET 2  
- BIOLLAY FC 1 ET 2  
- CHAMBÉRY SPORT 73 2 (+ feuille de plateau)  
- COEUR DE SAVOIE FOOTBALL 1 ET 2  
- ENT BASSE MAURIENNE 2 ET 4

- ENT VAL D'HYERES 2 ET 3  
- AIX FC 3 ET 4 ET 6  
- FC LAISSAUD 2  
- US DOMESSIN 1 ET 2  
- JS CHAMBERY 1 ET 2  
- FC SUD LAC 1 ET 2  
- AS MONT JOVET BOZEL 2

**Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 10 juin ou explications si le plateau n'a pas eu lieu sous peine d'amende de 35 euros.**

**U6/U7 Édouard FROGER : 06 10 56 18 18**

### F.A.L. U7 / U9

Le logiciel F.A.L. (accessible via Footclubs) a été mis en place sur cette phase de printemps. Il permet de déposer les feuilles de plateaux et les feuilles d'effectifs pour les catégories U6/U7 et U8/U9.

Nous comptons sur la rigueur des clubs pour utiliser cet outil, censé vous / nous faciliter l'organisation.

Pour rappel, le club « accueil » renvoie l'ensemble des documents via le F.A.L. (1 seul fichier)

- Feuille de plateau
- Feuille d'effectif du club « accueil »
- Feuille d'effectif des clubs « visiteurs »

Les clubs « visiteurs » doivent transmettre obligatoirement le jour du plateau, leur feuille d'effectif dûment renseignée, datée et signée.

**En cas d'annulation du plateau :** il est nécessaire de compléter une feuille de plateau et de la déposer sur le F.A.L., en indiquant les raisons précises de l'annulation (en bas de la page), ce qui revient à informer le District de Savoie de Football.

**Merci de ne pas renvoyer de document administratif par voie postale.**



### Feuilles de plateaux manquantes

#### U6/U7

16 mars : CHALLES SF – ENTENTE VAL D'HYERES

23 mars : CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL

06 avril : US LA RAVOIRE – UO ALBERTVILLE – USC AIGUEBELLE

13 avril : AS BARBERAZ – UO ALBERTVILLE

27 avril : ES DRUMETTAZ - COGNIN SP – EF CHAUTAGNE – ST PIERRE SP – CHALLES SF

04 mai : GAPS NOVALAISE – UO ALBERTVILLE – CS BELLEY

25 mai : US GRIGNON

1<sup>er</sup> juin : GAPS NOVALAISE – EF CHAUTAGNE – FC NIVOLET – COGNIN SPORT

#### U8/U9

16 mars : ES TARENTEISE

23 mars : US MODANE – AIX LES BAINS FC – CS BELLEY – CHAMBERY SPORT 73

06 avril : AS BOZEL – AS MONTCEL

27 avril : US GRIGNON – UO ALBERTVILLE – AIX LES BAINS FC – CA YENNE – FC SUD LAC – CHAMBERY SP 73 – ST PIERRE SP – US LA MOTTE – FC ROCHETTE

04 mai : AS BOZEL – USC AIGUEBELLE – CS BELLEY – EF CHAUTAGNE – ST PIERRE SPORT

25 mai : UO ALBERTVILLE – AIX LES BAINS FC – CA YENNE – MONTMELIAN AF – FC LAISSAUD – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL

1<sup>er</sup> juin : AS BOZEL – US GRIGNON – FC MERCURY – GAPS NOVALAISE – US LA RAVOIRE – US LA MOTTE SERVOLEX – CHAMBERY SPORT 73 – FC LAISSAUD





### Journée Nationale des Débutants 2024

La **JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS** est programmée le samedi 08 juin prochain sur 2 sites :

- à **ST BALDOPH** (matin OU après-midi), pour les clubs du secteur OUEST (voir formulaire)

Stade Henri TONDA - Chemin du Pont de l'Âne - 73190 ST BALDOPH

Formulaire d'engagement :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfGWRwDy7AoVDawqpH6ebDvoraxnJMvGVk6nsFlt4LQxPQbBg/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfGWRwDy7AoVDawqpH6ebDvoraxnJMvGVk6nsFlt4LQxPQbBg/viewform?usp=sf_link)

Deux créneaux possibles :

#### **Le matin :**

**RDV à 9H45 précises pour un début des rencontres à 10H15.**

32 équipes maximum

Fin vers 12H30 maximum pour les équipes jouant la dernière rencontre

#### **L'après-midi :**

**RDV à 14H00 précises pour un début des rencontres à 14H30.**

32 équipes maximum

Fin vers 16H45 maximum pour les équipes jouant la dernière rencontre

- à **LA BÂTHIE** (matin uniquement), pour les clubs du secteur EST (voir formulaire)

Stade d'ARBINE - Route du stade - 73540 LA BÂTHIE

Formulaire d'engagement :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe3SvW7ojz9fZgs0SQAQ8Hdrrp1gkIPa6sWWka5nuV58ridA/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe3SvW7ojz9fZgs0SQAQ8Hdrrp1gkIPa6sWWka5nuV58ridA/viewform?usp=sf_link)

#### **Le matin uniquement**

**RDV à 9H45 précises pour un début des rencontres à 10H15.**

32 équipes maximum

Fin vers 12H30 maximum pour les équipes jouant la dernière rencontre

**Merci de vous inscrire avant le jeudi 06 juin prochain – minuit (délai de rigueur).**

De nombreux remerciements aux deux clubs partenaires (FC ST BALDOPH et USGM LA BÂTHIE) pour :

- la mise à disposition des installations
- la mobilisation de leur bénévoles
- la motivation des dirigeants pour l'accueil de la manifestation

Les non licenciés ne sont pas autorisés à participer à ce rassemblement.

Idem pour les U5 (nés en 2019).






## CARTON BLEU

### CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CARTON BLEU 2022-2023

Les championnats sont terminés.

Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire  **CARTON BLEU**.

Pour les Séniors Masculin, Séniors Féminines et U20 tenir compte de toute la saison.

Pour les U17 et U15, tenir compte de la phase printemps. Si vous avez oublié de remplir le document automne, vous pouvez encore le faire.

Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.

Vous pouvez télécharger le document à remplir avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/Feuille-carton-bleu.pdf>

### **CONSIGNES** :

- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard le donner à l'assemblée générale de fin de saison.

Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.

Les équipes ayant fait un forfait ne pourront pas prétendre à dotation.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

M. MOREL-BIRON Francis au 07.68.57.28.64



## COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57

Membres : Maurice BILLAUD, Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 3 juin 2024

Présents : Jérôme SPADA, Patrick JANET

Excusée : Ghislaine RAYNAL,

### INFORMATION COUPE DE FRANCE 2024-2025

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via **FOOTCLUBS** des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe de France (seniors libres).

- ▶ Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- ▶ **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord.**

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 juin 2024 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « **engagé** » doit s'afficher.

- ▶ **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024,** vous devez vous inscrire via le menu :

« Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ».

Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

**Pour les clubs qui n'arrivent pas à s'inscrire en CDF via Footclub, vous avez la possibilité de le faire directement par mail à la Laurafoot :**

**[lique@laurafoot.fff.fr](mailto:lique@laurafoot.fff.fr) ou [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)**

La date limite d'engagement est fixée au 15 juin 2024 (dernier délai)

**Droits d'engagement : 52 Euros**



## COUPES DE SAVOIE SENIORS

### *CORTADE*

Félicitations au club de **CHAUTAGNE** vainqueur de l'édition 2023-2024

### *RAFFIN*

Félicitations au club de **MERCURY** vainqueur de l'édition 2023-2024

### *TROPHEE 73*

Félicitations au club de **DOMESSIN** vainqueur de l'édition 2023-2024

## COUPES DE SAVOIE JEUNES

### *U 20 TRIQUET*

**Pas de Finale pour cette Édition 2023-2024**

#### **Décision de la Commission de Discipline du 27 Mai 2024**

Rencontre 1/2 Finale de la Coupe TRIQUET U20 opposant  
DRUMETTAZ MOUXY au GAPS

**(Match perdu aux deux équipes)**

Il ne reste plus que le GJ LA SAVOYARDE qualifié pour la Finale.  
Celle-ci ne pourra donc malheureusement pas se jouer.  
La Coupe et les dotations du vainqueur seront remises lors de l'AG du District au  
**GJ LA SAVOYARDE**

Les finales Jeunes auront lieu **le samedi 08 juin 2024** à Mercury

### *U 17 TRONCY*

Finale à 17h30

**ENT BASSE MAURIENNE**  
NOIR

vs

**CHAMBERY SAVOIE FOOT**  
JAUNE



# Foot SAVOIE



PV N°675 du 5 juin 2024

## U 15 PILLET

Finale à 15h15

LA MOTTE SERVOLEX

BLEU

vs

CHARTREUSE GUIERS

BLANC

## U 15 A 8

Finale à 11H00

LA RAVOIRE

BLEU

vs

UO ALBERTVILLE

ROUGE

### INFORMATION IMPORTANTE

**L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçons**

La transmission devra être effectuée dès la fin de la rencontre.

**Le club tiré recevant devra apporter leur tablette pour la réalisation de la FMI**





## COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 5 juin 2024

**Contacts :**

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

**Note aux clubs**

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2023-2024.  
**ATTENTION** la procédure d'inscription a changé.

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

<https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/>

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)

**Note aux clubs**

**Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation**

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

**PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS**

**RAPPEL** : Pour les candidats possédant une **LICENCE DIRIGEANT** un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est **OBLIGATOIRE**, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

**Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.**



---

## Certifications 2023 - 2024

---

### Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats

**Date** : mardi 18 juin 2024

**Lieu** : à définir

**Coût** : 70 €

**Inscriptions reçues** : 5

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Mireille FAURE (UO ALBERTVILLE)

Nadjim MLADJAO (AIX FC)

**Candidat non prioritaire car hors département**

Moussa SAHRAOUI (AS GENEVOIS)

Aurélien INIGO VEGA (AS CLUSES FOOTBALL)





## COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 3 juin 2024

**Président** : M. René SAILÉ, Port : 07 84 71 06 82  
**Membre** : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76  
M. Jean Marc GUICHARD

**Présents** : René SAILÉ, Patrick JANET  
**Excusé** : Jean Marc GUICHARD.

### RÉSERVE D'AVANT MATCH

**Dossier N° 37 :**

Match 28043390 ENT S DRUMETTAZ MOUXY 2 – CHAMBÉRY SAVOIE FOOT 2 U15 D2 du 29/05/2024.

### ÉVOCATION D'APRES MATCH

**Dossier N° 36 :**

Match 28016990 FC VILLAGONDRAN 2 – US LA MOTTE SERVOLEX 3 seniors D5 du 19/05/2024.

### DÉCISION

**Dossier N° 36 :**

Match 28016990 FC VILLAGONDRAN 2 – US LA MOTTE SERVOLEX 3 seniors D5 du 19/05/2024

Réclamation du club de VILLAGONDRAN 2 concernant :

- La participation du nombre de joueurs équipiers premiers participant à la rencontre,
- La participation d'un joueur susceptible d'être suspendu,

Après vérification des matchs des équipes supérieures, US LA MOTTE SERVOLEX 3 est en conformité avec l'article 7.4. et 7.2.2 des règlements sportifs du district.

Attendu que le joueur concerné a écopé d'un match de suspension en équipe U20 en date du 26.04.2024,

Attendu que l'équipe avec laquelle le joueur reprend la compétition a effectué 3 matchs depuis la date d'effet de la sanction

**Par ces motifs, la Commission des Règlements**

- Rejette la réclamation comme non fondée,
- Confirme le résultat du match :  
**VILLAGONDRAN 2 : 1 but, 0 pt**  
**LA MOTTE 3 : 3 buts, 3 pts**
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.



---

## DÉCISION

---

**Dossier N° 37 :**

Match 28043390 ENT S DRUMETTAZ MOUXY 2 – CHAMBÉRY SAVOIE FOOT 2 U15 D2 du 29/05/2024.

Réclamation du club de ENT S DRUMETTAZ MOUXY concernant la participation de plus de 2 joueurs « mutation HORS PÉRIODE » à la rencontre.

Après vérification auprès du fichier des licences, aucun des joueurs désignés n'a de licences joueurs « mutation HORS PÉRIODE ».

**Par ces motifs, la Commission des Règlements :**

- Rejette la réclamation comme non fondée,
- Confirme le résultat du match :
  - ENT S DRUMETTAZ MOUXY 2 : 4 buts, 0 pt
  - CHAMBÉRY SAVOIE FOOT 2 : 7 buts, 3 pts
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.







## COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Maurice BILLAUD

Le 4 juin 2024

### CONVOICATIONS

**Objet : Dossier N° 6**

**Ref : match N° 26474157**

Appel du club UO ALBERTVILLE et du comité de Direction du District de Savoie de Football contre la décision de la Commission de Discipline concernant la suspension de 4 matchs du coach D3 Frédéric YVON

Audition programmée le :

**Le lundi 10 juin 2024 à 18H30**

Au siège du District de Savoie de Football  
Maison des Sports  
90, Rue Henri Oreiller  
73000 CHAMBERY

**Sont convoquées :**

**Pour le District de Savoie :**

- Mr Pascal ELHOMBRE, Président de la Commission de Discipline ou son représentant

**L'arbitre :**

- Mr ACHALHI Mohammed

**Pour le Club du MONTMELIAN A :**

- Mr VALENTE GOMES Anthony, éducateur, licence n° 2508678570

**Pour le club de UO ALBERTVILLE :**

- Mr YVON Frédéric, éducateur, licence n° 2543854839
- Mr FAVERO Benjamin, adjoint, licence n° 2545553220

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.

**IMPORTANT :** La commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. **Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.**



La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

La commission rappelle que les personnes convoquées doivent attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la commission viendra vous accueillir afin de vous rendre à la salle d'audition.

Le Président,  
Maurice BILLAUD

Le Secrétaire  
Fabien FONTAINE





## COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

Président : Maurice BILLAUD

Réunion du 3 juin 2024

### COURRIER RECU

**AS CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC** : annulation de l'appel formulé dossier numéro 28 du PV 673 du 22 mai 2024.

Transmission du dossier à la commission compétente pour homologation.

Le Président,  
Maurice BILLAUD

Le Secrétaire  
Fabien FONTAINE

Réunion du 29 mai 2024

**Présents** : Maurice BILLAUD, Fabien FONTAINE, Christophe VALENTINO et Hernani SOARES

### COMPTE RENDU D'AUDITION

**Dossier N°7 :**

Appel du Club de l'ENTENTE GFVD contre la décision de la commission des règlements parue dans le PV n°673 du 22 mai 2024 concernant le match n°28106529 du 9 mai 2024.

Objet : Réclamation d'après match

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de l'ENTENTE GFVD pour le dire recevable en la forme,



Après études des pièces versées au dossier,

Après audition des personnes convoquées :

**Pour le district de Savoie de Football :**

- René SAILÉ, Président de la Commission des règlements
- Patrick JANET, Membre de la Commission des règlements
- Jérôme SPADA, Président de la Commission des coupes

**Pour le Club de l'ENTENTE APCR/ES LE BOURGET :**

- Béatrice GÉRARD, Présidente de l'ES BOURGET DU LAC
- Nuno PINTO, Président de l'A PORTUGAIS CROIX ROUGE

**Pour le Club de l'ENTENTE GFVD :**

- Nadia ARAB LANDRAGIN, Responsable féminine
- Patrick MERCIER, Président de l'US PONTOISE

Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,  
Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel,

Considérant que le club de l'ENTENTE GFVD remet en cause la décision de la Commission des Règlements car il n'y a aucune référence relative aux équipiers supérieurs dans le règlement de la coupe TROPHÉE 73, que le club n'a jamais voulu tricher, que la responsable féminin de l'entente a contacté par téléphone le lundi précédent le match le Président de la Commission des coupes, qu'ils ont lu ensemble le règlement de la coupe TROPHÉE 73 et qu'en l'absence d'article évoquant les équipiers supérieurs, ils en ont déduits que le club de l'ENTENTE GFVD pouvait en inscrire sur la feuille de match.

Considérant que le Président de la Commission des coupes confirme avoir été contacté par la responsable féminin de l'ENTENTE GFVD, qu'en effet, ils ont lu ensemble le règlement et qu'il n'a pas vu d'article concernant les équipiers supérieurs.

Considérant que pour prendre sa décision la Commission des Règlements s'est basé sur l'article 11 des règlements de la coupe TROPHÉE 73 puisqu'il s'agit d'un cas non prévu par le règlement de la dite coupe, que cette commission s'est dont référée aux règlements généraux de la FFF et son article 167.2 qui traite du joueur qui ne peut pas participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure ayant joué en équipe supérieur lors de la dernière rencontre officielle du club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ; que cet article a été reprécisé aux clubs lors de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juillet 2023 : l'ensemble des coupes de Savoie (toutes catégories confondues) est concernée par l'article 167,2 des règlements de la FFF suite à un dossier traité le 29/05/2023 par la même commission.

Sur ce,

Considérant la réclamation d'après-match du club de l'ENTENTE APCR/ES LE BOURGET concernant la participation de joueuses de l'ENTENTE GFVD, ayant participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas le jour de la rencontre de l'équipe inférieure.

Considérant que le règlement de la coupe TROPHÉE 73 du district de Savoie de Football ne fait pas mention de ce point de règlement, il y a lieu d'utiliser l'article 11 dudit règlement et de se référer à un autre règlement en l'espèce celui des règlements généraux de la FFF pour prendre une décision.

Considérant l'article 167.2 des règlements généraux de la FFF qui dit qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure ayant joué en équipe supérieur lors de la dernière rencontre officielle du club, celle-ci ne jouant pas ce jour, l'équipe du l'ENTENTE GFVD est en infraction avec ledit article.



Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

**1 - De confirmer la décision prise en première instance par la Commission des Règlements en l'espèce : Match perdu par pénalité à l'ENTENTE GFVD et qualification du club de l'ENTENTE APCR/ES LE BOURGET pour le tour suivant,**

**2 - Le club de l'ENTENTE GFVD est redevable des frais de dossier d'appel de 80 €.**

**3 - Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.**

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,  
Maurice BILLAUD

Le Secrétaire  
Fabien FONTAINE

## COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75



[arbitres@savoie.fff.fr](mailto:arbitres@savoie.fff.fr)

Réunion du 3 juin 2024

### La CDA

Présent : Mr Alphonse LOMBARD, Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Christophe DUPAYS,  
Excusés : Mrs Luc ALIX, Maxime LAMBERT, Jacky MESTACH, Emmanuel BONTRON,

### Gestionnaire des désignations :

-Mr Daniel DESMARIEUX (tél : 06 75 93 17 52)  
-Mr Alphonse LOMBARD (tél : 06 12 59 37 49)

### **COURRIERS**

#### Courriers, Mails Club, Commissions :

-Club MERCURY, signale 1 absence d'arbitre sur désignation (en U15), week-end du 1<sup>er</sup> et 2 juin 2024  
-Club de l'U O ALBERTVILLE appui d'une réserve technique sur la rencontre du 12 mai 2024, Rencontre D3, poule B, N° Match : 26474157  
La Commission des Règlement a transmis à la Commission des Arbitres. Ce dossier pour suite à donner

### **Dossier : FAUTE TECHNIQUE**

#### RESERVE DEPOSEE PAR le club du U O ALBERTVILLE

##### Compétition D3

Match : MONTMELIAN Af 2 - U O ALBERTVILLE 2

POUR FAUTE TECHNIQUE D'ARBITRAGE, MATCH N° 26474157

du 12 mai 2024

Résultat du match : 2 – 0

Après étude des pièces au dossier,  
Feuille de match,  
Rapport de l'arbitre pour réserve technique.

#### La commission :

-Jugeant sur la forme, dit la réserve recevable (conforme à l'Article 146 R.G de la FFF) confirmée dans le délai de 48 heures après le match, mais non conforme lors de la pose de la faute technique (réserve technique posée après la fin du match).  
-Jugeant sur le fond, dit la réserve irrecevable en tout point, attendu que l'intitulé de la réserve dite technique, ne concerne que des appréciations et des prises de décisions de l'arbitre lors de la rencontre.



Par ces motifs

Ne reconnaît pas la faute technique d'arbitrage.

Transmet le dossier à la commission compétente pour validation du résultat de la rencontre.

### DESIGNATIONS COUPE DE SAVOIE



**RESPECT**  
SANS RESPECT, PAS DE SPORT



Par décision et validation de la Commission des Arbitres de SAVOIE  
Les arbitres nommés pour les finales de Coupe de SAVOIE – saison 2023/2024  
Sont :

**SAMEDI 08 JUIN 2024**

(Sous réserve de modification, Gestion : Commission des Coupes et CDA)

**FINALE COUPE U.15 à 8**

**11H00**

**LA RAVOIRE – U O ALBERTVILLE**

Centre : M. Fatima EDDOUM (UGINE)  
Assistant 1 : M. Nils ROUX-GARCIA (JSC)  
Assistant 2 : M. Nathan DE NARDI (JSC)

**FINALE COUPE G. PILLET (U15)**

**15H15**

**CHARTREUSE GUIERS US 1 – LA MOTTE SERVOLEX**

Centre : M. Ugo RESCH (AIGUEBELLE)  
Assistant 1 : M. Gabbin BARLET (LA BRIDOIRE)  
Assistant 2 : M. Félix TAYLOR (LA BRIDOIRE)

**FINALE COUPE R. TRONCY (U17)**

**17H30**

**CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL 2 – ENTENTE BASSE MAURIENNE**

Centre : M. Tayfun DURMAZ (AIX LES BAINS)  
Assistant 1 : M. Zakarya SAYAH (U O ALBERTVILLE)  
Assistant 2 : M. Noureddine CHELOUFI (U O ALBERTVILLE)

Responsable CDA lors de ces finales : M. Gérard SOTO

### NOTE AUX ARBITRES STAGIAIRES

Mesdames et Messieurs les Arbitres,

La remise officielle des Ecussons « ARBITRE de DISTRICT »  
Stagiaire et nouvel arbitre de la saison 2023/2024  
Se déroulera en septembre 2024

Lors de l'ASSEMBLEE GENERALE des Arbitres Saison 2024/2025

### NOTE AUX ARBITRES



### RENOUVELLEMENT DOSSIER ARBITRE 2024/2025 – PROCEDURE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES CLUBS

La Commission Départementale de l'Arbitrage informe les arbitres et les clubs que  
Le dossier de renouvellement pour la saison 2024/2025 est disponible dès maintenant  
par téléchargement sur le site internet du District dans la rubrique « Document / Document Arbitrage ».  
Également ce dossier sera adressé à chaque arbitre par voie postale.

### DATES A RETENIR - SAISON 2023 / 2024

- Lundi 10 juin 2024, réunion CD
- Lundi 17 juin 2024, réunion CDA







## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

### Réunion du 3 juin 2024

**La Commission** : Mrs. Daniel DESMARIEUX (Président), Daniel MAILLAND-ROSSET, Hervé TRONCY, Francis MOREL –BIRON, Luc ALIX, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD,

-----  
**Convocation Commission du Statut**

*Date et Heure de la prochaine REUNION STATUT D'ARBITRE : 20 juin 2024 à 16H00*

*Motif : BILAN SAISON 2023 / 2024*

-----



## COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 3 juin 2024

**Présents** : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET.

**Présents non élus** : Pierrette CATANIA - Mohamed DAIF - Mario LAURENCIN - Sophie LEFEVRE - Francis MOREL BIRON.

### INFO AUX CLUBS

**MONTMELIAN A** : La commission de discipline vous demande de bien vouloir nous apporter par écrit des explications concernant les paroles et les gestes du joueur concerné, concernant le match n° 26474161, du 26 Mai 2024, entre MONTMELIAN AF et BAUGES FC.

**Rapport à faire parvenir au district pour le lundi 10 juin 12h00 au plus tard.**

**CŒUR DE SAVOIE et USC AIGUEBELLE** : La Commission de Discipline du District de Savoie répond aux clubs signataires de la pétition à l'encontre du FC NIVOLET : Nous ne sommes pas en charge de cette affaire. Cela concerne la Commission de la LAURA Foot.

### POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

*Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.*

Président de la Commission de Discipline,  
Pascal ELHOMBRE

Secrétaire de la Commission de Discipline  
Pierrette CATANIA

### IMPORTANT

**La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.**

**Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.**

**IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35 € par personne absente.**



**IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.**

**IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.**

### POUR RAPPEL

**Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.**

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission Discipline du 4 juin 2024 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
03/06/2024	Minimes U15 D2	Joueur	A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC	26/05/2024	Auto suffisant	27/05/2024
03/06/2024	D4	Joueur	A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC	26/05/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	10/06/2024
03/06/2024	D2	Joueur	A.S. D'UGINE	26/05/2024	4 MF dont Auto	27/05/2024
03/06/2024	D2	Joueur	A.S. D'UGINE	26/05/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	10/06/2024
03/06/2024	D2	Joueur	A.S. D'UGINE	26/05/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	10/06/2024
03/06/2024	D3	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	26/05/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	10/06/2024
03/06/2024	Cadets U17 D3	Joueur	COGNIN SP.	25/05/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	10/06/2024
03/06/2024	D2	Joueur	ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE	26/05/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	10/06/2024
03/06/2024	D2	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	26/05/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	10/06/2024
03/06/2024	Minimes U15 D1	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	26/05/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	10/06/2024
03/06/2024	D2	Joueur	F.C. DU NIVOLET	26/05/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	10/06/2024
03/06/2024	D4	Joueur	F.C. LA ROCHETTE	26/05/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	10/06/2024
03/06/2024	D2	Joueur	F.C. LAISSAUD	26/05/2024	Auto + 1 MF par révoc sursis ou IF	27/05/2024
03/06/2024	D2	Joueur	F.C. LAISSAUD	26/05/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	10/06/2024
03/06/2024	Cadets U17 D1	Joueur	F.C. ST BALDOPH	25/05/2024	6 MF dont Auto + 1 match avec sursis	26/05/2024
03/06/2024	D2	Joueur	F.C. SUD LAC	26/05/2024	Auto + 1 match avec sursis	27/05/2024



## PV N°675 du 5 juin 2024

03/06/2024	D3	Joueur	MONTMELIAN A.	26/05/2024	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	03/06/2024
03/06/2024	D1	Joueur	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	26/05/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	10/06/2024
03/06/2024	D3	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	26/05/2024	1 Match Ferme par révoc sursis	10/06/2024
03/06/2024	D3	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	26/05/2024	1 Match Ferme par révoc sursis	10/06/2024
03/06/2024	D4	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	26/05/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	10/06/2024
03/06/2024	D3	Dirigeant	U.S. GRIGNON	05/05/2024	4 Matches Fermes	10/06/2024
03/06/2024	D3	Entraîneur	U.S. GRIGNON	05/05/2024	4 MF dont Auto	06/05/2024
03/06/2024	D3	Joueur	U.S. GRIGNON	05/05/2024	4 MF dont Auto + 1 match avec sursis	06/05/2024
03/06/2024	D2	Joueur	U.S.C. AIGUEBELLE	26/05/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	10/06/2024



## ANNEXES

- Rencontres
- Amendes
- Dossier Elections
- Bulletin de réservation repas Assemblée Générale
- Manifestations A FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE

